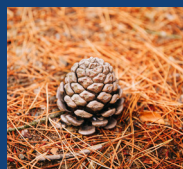
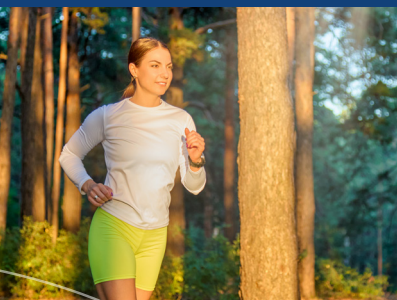


Évolution du secteur de la Perdriole

Un développement encadré,
une qualité de vie préservée.



Histoire du projet en bref

La Ville travaille sur ce dossier depuis maintenant
10 ans. Voici un résumé des étapes :

Juin
2016

- La Ville retient le groupe Allard-Ménard suivant l'appel d'intérêt public. Le projet initial comprenait 260 unités.

2016
à 2023

- La Ville effectue des études exhaustives suivant les exigences du ministère de l'Environnement (MELCCFP). Pour protéger les milieux humides, le projet a été réduit de 260 à 226 unités.

Février
2023

- Le Conseil municipal adopte une servitude de non-construction et de conservation, notariée et inscrite au registre foncier du Québec.

Juin
2024

- La Ville obtient son certificat d'autorisation délivré par le MELCCFP.

Octobre
2025

- Le Conseil municipal approuve à le plan d'aménagement d'ensemble.

Mai
2026

- Le Conseil autorise la signature de l'entente de développement.



Des infrastructures pensées pour votre qualité de vie.

Le projet comprend notamment :

- Prolongement de la rue des Rosiers jusqu'à la rue des Colibris (automne 2026);
- Bouclage du réseau d'aqueduc au bénéfice des résidents du secteur des Colibris;
- Nouvelles infrastructures au bénéfice de la sécurité et mobilité active (sentiers multifonctionnels, trottoirs, carrefour giratoire, feu de circulation);
- Mise en valeur pour la zone de conservation (concept à définir);
- Relocalisation du dépôt à neige à l'extérieur des limites du territoire de la Ville dès l'hiver 2026-2027;
- Préservation de l'intimité par un écran naturel d'environ 48 mètres d'arbres pour les résidences adossés au projet.

Un projet **réfléchi**,
une information
complète



La Ville de L'Île-Perrot s'engage à assurer un développement responsable qui respecte notre milieu de vie et notre environnement.

Pour comprendre et découvrir le projet en détails, visitez notre page web dédiée.



Pour plus
d'informations :

- 514-453-1751
- guichetunique@ile-perrot.qc.ca



Notre forêt : Une richesse que la Ville protège

La Ville partage pleinement votre volonté de préserver la riche biodiversité de ce secteur :

- Conservation de près de **48 %** du site à l'état naturel;
- Plantation d'arbres et d'arbustes par le promoteur;
- Mise en place de 3 passages fauniques. Pour assurer la sécurité des amphibiens et reptiles et maintenir la connectivité de leurs habitats naturels, ces passages fauniques seront aménagés sous les nouvelles infrastructures du secteur.

Légende



Passages fauniques

Zone de conservation



Projet Farand

Projet Houde-Allard-Ménard Inc.



Multi - 18 unités

Multi - 4 unités



Maison de ville

Jumelée

Un chantier sous surveillance :

La Ville impose des balises rigoureuses au promoteur pour minimiser les nuisances:

- Heures de travaux limitées aux heures réglementaires (sauf exception);
- Dynamitage hautement contrôlé pour protéger vos propriétés;
- Circulation et propreté encadrées.

Le développement
du secteur de la
Perdriole:

**deux projets,
une même rigueur**

01.

**Projet Houde-
Allard-Ménard Inc.
(226 unités)**

Une offre d'habitations
diversifiée soucieuse du cadre
bâti environnant :

- Maisons de ville : 32
- Jumelées : 13
- Multi -18 unités : 6
- Multi - 4 unités: 15

La hauteur maximale
permise des unités
d'habitation est
de 3 étages.

02.

**Projet du
Groupe Farand**

Une phase à venir:
Ce second développement,
estimé à trois cents unités,
en est à ses premières
étapes de planification.